



Problème de comptage horaire avec les assedic

Par **jelmo**, le **23/01/2009** à **08:56**

Gros gros souci !! Je viens de découvrir que j'ai oublié de déclarer 5 jours de travail sur ma déclaration de situation mensuelle du mois de septembre 2008.

J'ai demandé le renouvellement de mon statut intermittente début novembre avec un total de 520 heures. Mon dossier a été refusé. J'apprends aujourd'hui la raison du rejet : mon erreur de déclaration en septembre. Les Assedic ont la totalité des AEMs (y compris les jours que j'ai oublié de déclarer), l'employeur m'a déclaré, les charges sociales ont été payées etc. J'ai proposé de faire une déclaration sur l'honneur, confirmant que j'ai bien travaillé les jours en question et qu'il s'agit bien d'un oubli dans ma déclaration. En vain !! Les Assedic me décomptent les 5 jours (soit 40h) que j'ai oublié de déclarer sur internet dans le calcul des 507 heures ! Que faire ?? Quel recours ?? J'ai pourtant le nombre d'heures nécessaires !! Merci de vos réponses...